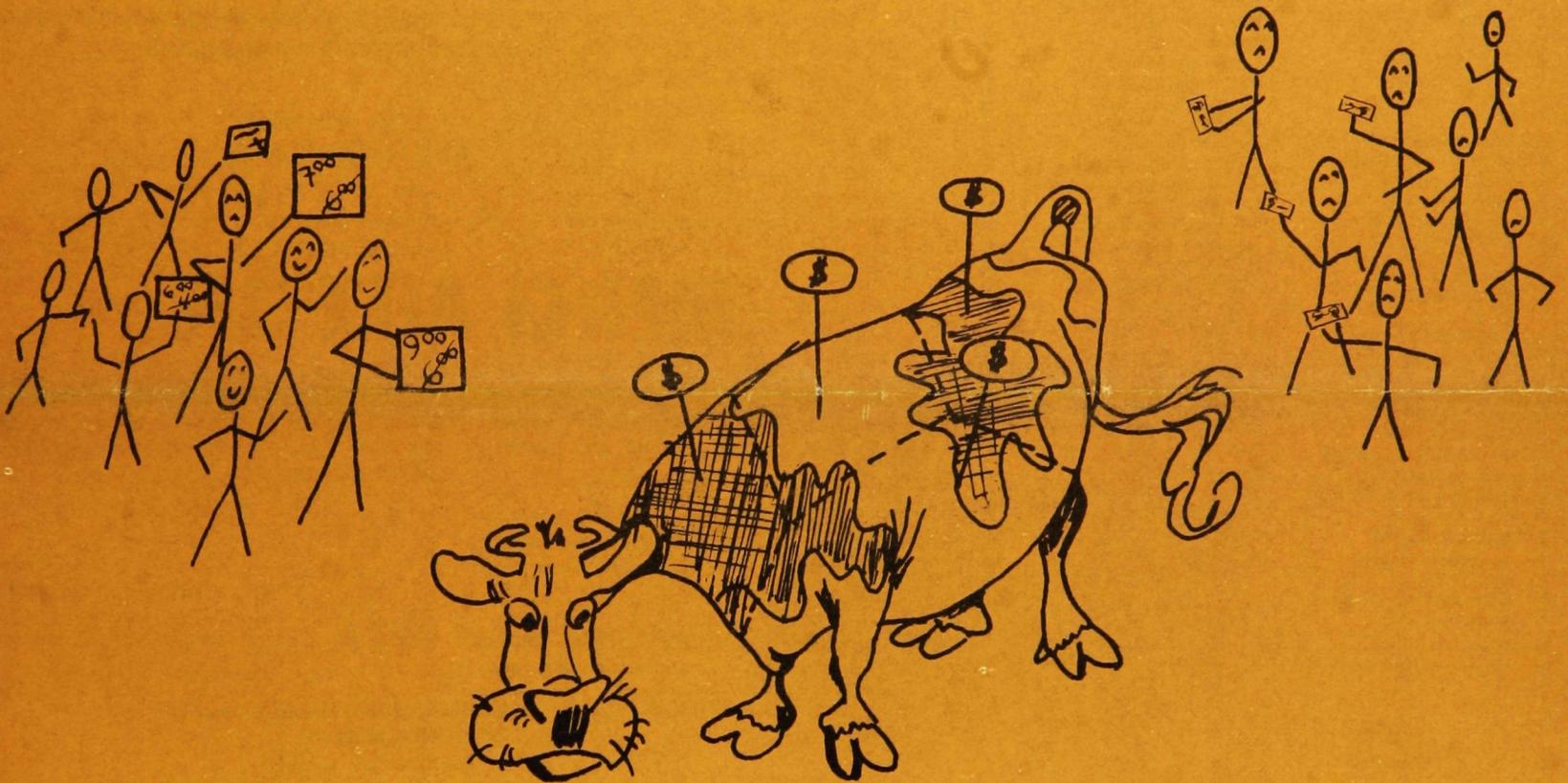




L'INTERDIT

| | | |
|--|---|-------------------------------|
|  | Canada Post Postage paid | Postes Canada Port payé |
| Bulk Third Class | En nombre troisième classe | F-41 Montréal |

LE JOURNAL DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL • VOLUME 15 NUMÉRO 2 DÉCEMBRE 1973



Nouvelle vague de la chasse à courre *

* chasse où sont exclus armes et engins.

caricature: Suzanne Bisailon, pharm. '69

L'INTERDIT

journal des diplômés
de l'Université de Montréal,
paraît 6 fois l'an.

Les bureaux de l'Interdit sont
situés au 2910, boul. Edouard-
Montpetit, bureau 3, Montréal
250. Téléphone: 343-6230

Abonnement: \$3.
Pour bibliothèques et diplômés:
\$1.
En supplément: \$1.

Les reproductions sont
autorisées moyennant mention
de l'Interdit et des auteurs.
Dépôt légal No D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.
Tirage mensuel certifié:
40 800 copies

Novembre 1973
Volume 15, No 1

Le secrétaire,
Me Louise Mailhot

Le président
du comité de l'interdit
Robert Dugal

Le directeur,
Marcelle Croteau

Lithographie par
Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon,
Ville Saint-Laurent

Président
Me André Laurence, c.r.
Droit 1956
Comité conjoint
avec l'Université
de Montréal

Vice-Président
M. Paul-André Tétreault
Architecture 1966
Comité conjoint
avec l'Université
de Montréal

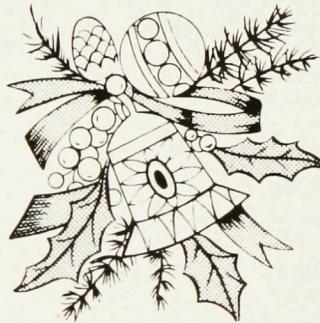
Secrétaire
Me Louise Mailhot,
Droit
Comité de l'Interdit

Trésorier
Me Jean-Jacques
L'Heureux, c.r.
Droit 1964
Comité de la Campagne
de souscription et de
la Fondation des Diplômés

Président sortant
M. Jacques Lorange
H.E.C. 1950
Comité des modifications
des règlements

MEMBRES DU CONSEIL
Dr A.D. Archambault
Médecine 1929
Comité du Théâtre
M. Claude Beausoleil
Sciences Sociales 1971
Comité de l'Interdit
Dr Gilles Bélisle
Chirurgie Dentaire 1969
Comité de la Campagne
de souscription et de
la Fondation des Diplômés
Ms Cécile Boisvert
Nursing 1968
Comité de Dégustation
Vins et Fromages
M. Jacques Chartrand
Poly 1961
Comité du Mérite Annuel
Dr Robert Dugal
Pharmacie 1965
Médecine, F.E.S. 1973
Comité de l'Interdit
M. André Huneault
Education Physique 1965
Comité de la Campagne
de souscription et de
la Fondation des Diplômés
Comité des Sports
Roger Larose
Pharmacie 1932

le déclic



Nos Meilleurs Voeux

Les membres de votre conseil d'administration
vous offrent leurs meilleurs voeux.

Le président
ANDRE LAURENCE, c.r.

MERCI AUX 3%

Votre campagne de souscription, qui ne fait
que commencer, a atteint 20% de son objectif
de \$100,000.00. 925 diplômés ont souscrit
\$20,432.00.

Nous sollicitons 35,000 diplômés. 3% ont répon-
du et, de ceux-ci, plusieurs ont généreusement
joint une contribution additionnelle à leur con-
tribution régulière de \$20.00.

En s'étant fixé un objectif de \$100,000.00, votre
Conseil a présumé qu'au moins 15% des diplô-
més contribueraient. Est-ce exagéré? A vous
de juger... et d'agir.

Le trésorier
JEAN-JACQUES L'HEUREUX c.r.



BAL MASQUÉ

Pour la saison 1973-1974, la traditionnelle
Dégustation de Vins et Fromages des Diplômés
de l'Université de Montréal prendra des airs
nouveaux et se déguisera en buffet gastronomi-
que lors d'un Bal Masqué qui aura lieu à la fin
de février 1974.

Un jury d'experts décernera les prix pour les
costumes jugés les plus originaux et authenti-
ques.

Cette super-fête fera marque au Québec...

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FORMULE DE CONTRIBUTION

(Complétez en lettres moulées, s.v.p.)

| | | | |
|---|---|---|-------------------|
| CONTRIBUTION ANNUELLE: (Comprenant l'abonnement à l'interdit) | \$20 | Exercez-vous la profession de votre discipline? Sinon, précisez: | |
| CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE: (à la vie de l'association) | | | |
| TOTAL: | _____ | | |
| Nom | Faculté | Année | Date de naissance |
| Adresse domicile | Employeur | | |
| Ville et zone postale | Adresse du bureau | | |
| Province Pays | Ville et zone postale ou Province. Pays | | |
| Téléphone domicile | Téléphone bureau | | |

MERCI

La page **EXtra**

L'Association des Diplômés de l'Université de Montréal a le plaisir de nous faire part des principaux événements de l'année.

● Au théâtre du Nouveau Monde il y aura la représentation de «Eux, ou la prise du pouvoir,» d'Eduardo Manet avec Geneviève Bujold. La soirée aura lieu le 7 février 1974.

● A la Place des Arts il y aura représentation de «Charbonneau et le Chef» les 5 et 28 février 1974.

● Procurez-vous des billets le plus tôt possible. Vous aurez un meilleur choix.

● Pour la saison 1973-1974, la traditionnelle Dégustation de Vins et Fromages sera remplacée par un buffet gastronomique lors d'un bal masqué qui aura lieu à la fin de février 1974.

● Une invitation au "ski de randonnée" - "Les 50 milles Labatt" Pour renseignements:

La Fédération des Clubs de Ski du Québec
2322 est, rue Sherbrooke,
Montréal
(514) 527-0791

La Brasserie Labatt Limitée
50 rue Labatt,
LaSalle H8R 3E7
(514) 366-5050



BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LA BRASSERIE LABATT LIMITEE

**La Labatt Extra: plus forte, plus savoureuse que la bière ordinaire.
Quand ce n'est pas ordinaire, c'est Extra.**

LE PROBLÈME DE L'USAGE NON MÉDICAL DE DROGUES (DOPAGE) DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES

par: Robert Dugal, Ph.D.,

Le docteur Robert Dugal est professeur à l'Institut National de la Recherche Scientifique-Santé et est membre de la Direction de la Santé du Comité Organisateur des Jeux Olympiques 1976 à titre de Directeur du programme de contrôle de dopage.

Considéré comme un mal nécessaire, sinon comme une simple curiosité malgré les condamnations morales répétées dont il a été l'objet pendant plusieurs années, le dopage dans les compétitions sportives est devenu, au cours de la dernière décennie, un problème scientifique et pratique sérieux. La recherche continue, et parfois exaspérée, de moyens originaux et nouveaux d'améliorer les performances sportives est partiellement expliquée par un double phénomène. D'abord, le succès sportif détermine souvent pour un individu des avantages économiques et sociaux qui sont, d'ailleurs, démesurés. En deuxième lieu, l'intensité de la rivalité spor-

tive, tant au niveau national qu'international, pousse les athlètes et leurs entraîneurs à utiliser des méthodes d'amélioration des performances autres qu'un entraînement efficace et qu'une discipline diététique appropriée.

Historique du dopage

Même si le terme de "dopage" n'est entré dans le langage courant que depuis les années '30, l'utilisation de drogues par les athlètes remonte aux Jeux Olympiques antiques. Ce n'est cependant que depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle que des cas précis sont documentés. Vers 1880, les participants de diverses nations aux courses cyclistes avaient tous à leur disposition des préparations-

miracles qui, croyaient-ils, pouvaient améliorer leur performance en augmentant leur seuil d'endurance et en diminuant leur sensation de fatigue musculaire. Divers cocktail à base d'opium, de cocaïne, de caféine, de strychnine, d'eau-de-vie et de nitroglycérine font graduellement leur apparition dans les milieux de compétition. Un peu plus tard, l'Amérique apporte sa contribution au problème déjà grave du dopage en utilisant des concoctions analogues chez les chevaux.

La découverte de la Benzédrine, vers 1935, et son utilisation subséquente par les forces armées durant la Deuxième Guerre Mondiale pour les opérations d'endurance de toutes sortes, marquèrent le début de l'ère moderne du dopage pharmacologique.

Les cas de dopage augmentent sensiblement dans diverses disciplines sportives, dont le cyclisme. Plusieurs cyclistes, au cours de compétitions internationales, font usage d'une variété de stimulants psychomoteurs et certains d'entre eux sont retrouvés en état d'aliénation mentale ou sont victimes d'accidents cardio-respiratoires. Il faut attendre que quelques athlètes meurent des suites de l'absorption de médicaments pour que certaines Fédérations Sportives préco-

nisent un contrôle du dopage et des sanctions sévères et pour que certains pays réagissent par la définition d'une législation serrée. La Commission Médicale du Comité Olympique International, sous la présidence du Prince Alexandre de Mérode de Belgique, définit une réglementation stricte en 1967 et réalise les contrôles de routine sur les urines des athlètes après les compétitions des Jeux Olympiques de Grenoble l'année suivante. Depuis ce temps, le contrôle du dopage par les scientifiques du pays hôte des Olympiades est devenu une des activités préventives les plus efficaces.

Les médicaments utilisés par les athlètes

Les médicaments utilisés par les athlètes sont variés et appartiennent à des classes pharmacologiques assez nombreuses. Tous ne sont pas considérés comme nocifs et par conséquent certains d'entre eux ne figurent pas à la liste des médicaments interdits dressée par la Commission Médicale Internationale. Ainsi, même administrés à doses fortes, les vitamines, les minéraux, les intermédiaires métaboliques comme l'acide aspartique, les médicaments régulateurs du pH sanguin, les protéines et le glucose ne sont pas considérés comme dopants puisqu'il est très difficile - sinon impossible - de distinguer nettement un usage abusif de ces substances d'un usage normal. La même réflexion vaut pour la caféine.

Certains stimulants psychomoteurs de type amphé-



taminique et certains analgésiques narcotiques comme la morphine et l'héroïne sont utilisés par les athlètes dans le but d'augmenter leur activité musculaire ou de faire disparaître des inhibitions qui les empêchent de tirer profit de toutes leurs forces. Les études scientifiques valables prouvent que l'administration de stimulants psychomoteurs ne change rien à la nature d'une performance. En fait, ces substances font disparaître des barrières psychologiques et modifient le jugement objectif. L'athlète, en état d'euphorie, s'imagine être alors capable de meilleures performances physiques alors que sa performance organique est en nette régression parce que les barrières physiologiques dont le but est de prévenir le surmenage physique sont également abolies. Les risques graves qui s'ensuivent pour la santé sont évidents. Les dangers sont d'autant plus grands quand les athlètes s'administrent d'autres types de médicaments pour contre-carrer certains effets physiologiques des premiers. Le résultat net de ce cercle vicieux est en général un effondrement total, précédé d'une variété de symptômes comme l'accélération du rythme cardiaque, de l'hypertension, une augmentation du tonus musculaire (crampes), de l'hyper-émotivité se manifestant sous diverses formes, généralement désagréables, des troubles du système digestif et des problèmes sexuels. Cela fait de l'athlète un triste individu peu représentatif de l'idéal du mouvement olympique.

L'utilisation des stéroïdes dits «anabolisants» est fondée sur des mythes analogues mais de nature différente. Ces substances, qui sont des dérivés hormonaux, ont la réputation, fort juste d'ailleurs, d'augmenter le volume musculaire via une meilleure utilisation de l'azote. Cela est cependant une faible con-

solation lorsqu'on examine leurs effets secondaires: troubles hépatiques, troubles du métabolisme et des fonctions sexuelles; de plus, chez les femmes, (des athlètes féminins de certains pays de l'Est semblent en faire grand usage) on note une tendance nette à la virilisation: hirsutisme facial et mutation de la voix suivis, à plus long terme, d'une perte massive des cheveux, d'un hirsutisme généralisé et d'une augmentation volumétrique excessive de la musculature et du système veineux. En somme, un prix cher à payer pour une amélioration de performance qu'un entraînement sain et normal aurait de toutes façons produit.

Objections éthiques et légales

On admet généralement que la compétition sportive, que les gens pratiquent avec auras de vigueur à l'échelon d'un petit club de campagne qu'à celui des Jeux Olympiques, exige en plus de l'effort physique, du caractère, de la volonté, du courage et de la ténacité. Pour que le sport puisse se réclamer de véhiculer des valeurs morales résumées dans le «Mens sana in corpore sano» de la Rome antique, il est également nécessaire que la compétition soit soumise aux exigences normales du «fair-play». Vouloir vaincre l'adversaire, le chronomètre ou la distance et atteindre de nouveaux sommets en ignorant les impératifs moraux inhérents à l'esprit de compétition est condamné par l'éthique sportive. En fait, le dopage pharmacologique d'un athlète va à l'encontre non seulement du fair-play à l'égard de ses adversaires mais aussi à l'égard de sa propre personne.

Malheureusement, dans ce domaine comme ailleurs, il semble que la crainte du gendarme soit le commencement de la sagesse. Plusieurs tentatives d'éducation et d'information des athlètes durant

les dernières décades ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés. Les législations de la plupart des pays occidentaux sont trop nuancées pour constituer un moyen efficace de discussion. Certains pays, comme l'Autriche, ont des commissions d'enquête qui peuvent sévèrement contre les athlètes trouvés coupables de dopage. Le moyen le plus efficace que l'on ait pu trouver, à date, est d'effectuer, immédiatement après la compétition, des contrôles de dépistage des drogues dans les urines des vainqueurs et de certains

athlètes choisis au hasard parmi les vaincus. Les sanctions prévues par les Fédérations Sportives et par le Comité International Olympique sont suffisamment sévères (disqualification, retrait d'une médaille) pour que l'on ait noté une nette régression du dopage pharmacologique à court terme chez les athlètes. Aux Jeux de la XXIème Olympiade (Montréal 1976), ce contrôle généralisé sera réalisé par l'Institut National de la Recherche Scientifique avec la collaboration d'hommes de science québécois et canadiens.



**LE CENTRE DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION**

MANAGEMENT et DIRECTION DES ENTREPRISES

*Un programme pour cadres intermédiaires
et supérieurs*

Du 1^{er} février au 16 mars 1974

- 6 mardis, de 18 heures à 22 heures
- 4 fins de semaines:
 - le vendredi, de 19 heures à 22 heures
 - le samedi, de 9 heures à 16 heures

Thèmes:

- L'entreprise dans son milieu socio-économique
- Direction et organisation des entreprises
- Dynamique de l'entreprise dans son environnement
- Décision administrative dans l'incertitude
- Leadership et style de gestion
- Outils scientifiques de gestion
- Orientation de l'entreprise et planification à long terme

Les inscriptions se terminent le 20 janvier 1974

RENSEIGNEMENTS: (514) 343-4497

École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6



L'UNIVERSITÉ ET SON AVENIR FACE AU GOUVERNEMENT

C'est dans son bureau, sobre et très accueillant, que monsieur René Hurtubise, Directeur général de la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ), a accepté de répondre à mes questions.

Depuis plusieurs années, monsieur Hurtubise oeuvre dans les milieux universitaires, soit en tant que professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, soit comme Vice-Recteur à l'Enseignement et à la Recherche à l'Université du Québec à Montréal, comme membre du Conseil des Universités et, depuis 1972, comme Directeur général de la CREPUQ.

Parmi ses nombreuses autres activités, monsieur Hurtubise a été Président du Comité sur les "Objectifs de l'Enseignement supérieur" du Conseil des Universités. C'est à partir du rapport de ce Comité (publié sous le titre "L'Université québécoise du proche avenir", chez Hurtubise HMH, 1973) que notre entretien s'est engagé.

L'espace étant restreint, je ne vous présente qu'une partie de la longue conversation que nous avons eue. Toujours à cause de l'espace, je vous renvoie au rapport annuel 1972/73 de la CREPUQ, pour ce qui concerne le rôle et les objectifs de la conférence et ses différentes activités de l'année dernière.

- Il y a une crise dans l'université, semble-t-il, qui en est le porte-parole?
- La crise dans l'université est une question très globale. La crise dans l'université, pour moi, est aussi une donnée socio-politique dans le sens où l'université est le reflet d'une société qui est elle-même en crise ou en période de remise en question... Ces deux réalités font partie d'un tout. Lorsque la société est remise en question, il est normal que l'université, qui devrait être un pôle ou une composante dynamique de cette société, remettre en question un certain nombre de valeurs, cherche davantage à préciser son rôle et à assumer ses responsabilités, parce qu'elle a des responsabilités sociales, bien sûr. Ceci doit se faire, bien entendu, sans trahir les exigences de qualité du savoir qui est la raison d'être de l'université.
- Qui est le porte-parole principal dans l'université?

- Je pense qu'il y a des porte-parole distincts qui ont tous leur importance. D'abord les étudiants, bien sûr, qui forment la jeune génération et qui, à bon droit, font valoir leur point de vue depuis plusieurs années et ce n'est pas terminé.

Ensuite les professeurs eux-mêmes qui remettent des choses en question et qui sont entre eux assez divisés, c'est inévitable.

Et enfin l'administration qui a des porte-parole, qui est consciente de ce qui se passe et qui l'exprime à différentes tribunes.

Ensemble, de bon gré ou non, ces gens-là font des efforts de réflexion de remise en question, de critique, de planification qui aboutissent à un consensus parfois fragile.

- Vous dites dans votre livre (L'université québécoise du proche avenir) que "le coeur du problème de l'université en est un de définition des objectifs". D'après vous, quels doivent être les objectifs de l'université?
- Dans notre rapport, nous avons tenté de distinguer les objectifs généraux des objectifs spécifiques. Les objectifs généraux sont communs à toutes les universités, où qu'elles soient situées et qui tournent toujours autour du savoir, sa transmission et sa critique, et de la recherche qui permet de faire avancer les frontières du savoir. Ceci étant dit, il y a des objectifs spécifiques à chaque université et les universités québécoises en ont certainement. Quant à nous, ce que nous suggérons pour la prochaine décennie, ayant en vue le mieux être de l'homme, c'est que les universités québécoises réfléchissent sur la meilleure façon d'apporter leur contribution au développement culturel, social et économique du Québec.
- Comment chacune d'elles peut-elle le faire?
- Et bien, cela dépend des ressources humaines et physiques à la disposition de chacune des institutions. Cette réflexion a déjà été faite puisque les universités ont remis une analyse des prévisions identifiant leurs propres axes de développement pour les années à venir, et je

pense que c'est là que vous pourrez trouver une réponse concrète.

- Quel type de société entrevoyez-vous pour l'avenir, post-industrielle ou individuelle?
- Je ne crois pas que ce sera tout l'un ou tout l'autre. Personnellement, je donne ma préférence à une société où l'individu serait préféré sans pour autant rejeter les bienfaits de la technologie, donc de la société post-industrielle.
- Y a-t-il une relation entre l'accessibilité à l'enseignement supérieur et le milieu social?
- Oui. Il faudrait reprendre la discussion de la dimension culturelle. C'est quasi inévitable qu'un certain type de milieu familial, immédiat et par voie de conséquence sociale, multiplie les chances d'accès, ce qui ne veut pas dire que ceux qui ne sont pas de ce milieu ne peuvent pas y avoir accès; mais leurs chances sont moins nombreuses. Ils doivent être beaucoup plus vigoureux, avoir plus d'initiative pour accéder à l'université.

Je pense qu'il faut comprendre que le système d'enseignement est un tout et que l'université en est une étape.

Si on veut multiplier les chances d'accès à tous, il faudrait reconsidérer, c'est mon opinion, le système d'enseignement dès le niveau de la maternelle ou du jardin d'enfants. De plus, il faudrait aussi, et ça commence à se faire, ajouter à ce concept d'accessibilité la notion d'équité; c'est-à-dire pour parler du présent, ouvrir davantage les portes des universités aux groupes autres que ceux des 18-24 et orienter l'université vers l'éducation permanente.

- Vous parlez d'éducation permanente; à qui doit-elle être dispensée?
- Je crois que c'est un programme à moyen et à long terme. C'est un débat amorcé depuis quelques années seulement. La CREPUQ et le Conseil des Universités commanditent une étude sur l'éducation permanente qui va être publiée d'ici quelques mois.

La question de l'éducation permanente est très complexe, mais je crois que ça devrait être le principe intégrateur du système d'éducation, ça devrait être une ouverture de l'université, qui va s'arrêter de moins en moins exclusivement à la formation initiale pour ajouter, comme elle fait déjà d'ailleurs assez bien depuis quelques années, le perfectionnement. L'université doit aussi s'ouvrir à la promotion collective et à la promotion culturelle; donc l'université devrait offrir ses ressources en principe à tous les groupes sociaux qui en profiteront suivant leurs besoins à eux, qu'eux-mêmes expliqueront et feront valoir, et non pas dans une approche de dirigisme rigoureux de la part de l'université. Donc, c'est une invitation à tout le monde.

- Mais actuellement l'éducation permanente a lieu le soir, donc après que les gens aient travaillé une journée entière?

- Ca c'est le service d'éducation permanente ou de l'éducation des adultes, ce n'est pas la vraie éducation permanente ou récurrente, au sens où je l'entends. C'est un palliatif, mais c'est aussi une phase qui est en train d'être franchie; il faudrait aller beaucoup plus loin.

- La qualité de l'enseignement universitaire et sa démocratisation sont-elles compatibles?

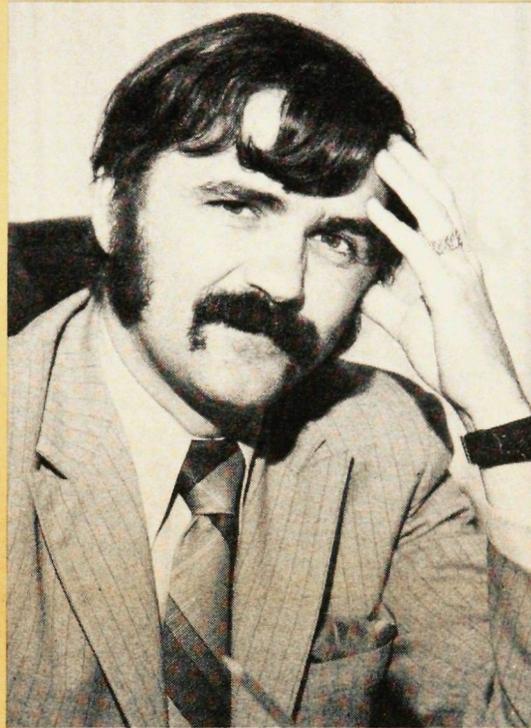
- C'est une question fondamentale qui en fait réfléchir plusieurs. Je pense qu'il ne faut pas faire un sacrifice indu de la qualité. Je pense qu'il ne faut pas faire en sorte que l'université devienne n'importe quoi. Mais je ne pense pas qu'aujourd'hui l'on en soit rendu à se poser cette question. Il y a encore un bon bout de chemin à faire sans compromettre la qualité. Il y a encore des efforts à faire sur les possibilités de faciliter l'accès à l'université, sur les expériences pédagogiques, sur la refonte des curricula. Ces efforts devraient permettre de supprimer non pas une qualité mais une certaine rigidité dans l'acquisition et la transmission du savoir, qui dans cette forme plus rigide ne peut s'adresser qu'à un groupe qui a une culture un peu «privilegiée». Ces efforts sont à peine amorcés et doivent être poursuivis; ils devraient donner lieu à l'admission de beaucoup plus d'étudiants.

- Comment envisagez-vous l'avenir en fonction des étudiants et de leur apolitisme?

- C'est une question qui déborde de beaucoup, d'après moi, l'avenir de l'université. C'est une question qui intéresse l'avenir d'une société quelle qu'elle soit. Ce qu'il y a d'impressionnant c'est que les moins de trente ans constituent la majorité de la population ou vont la constituer incessamment, et dans ce sens-là, l'avenir leur appartient. Je ne suis pas sûr que le mot apolitisme soit valable. Je pense que les étudiants sont très sensibles aux problèmes socio-politiques, mais peut-être qu'ils n'exerceront pas leur sens critique de la même façon que l'on était porté à le faire précédemment. Je ne me risquerai pas à faire des prévisions. Je ne me sens pas suffisamment qualifié.

- Quel est le degré d'indépendance d'une université devant un gouvernement élu?

- Relatif. Voyez-vous, il faut bien comprendre que maintenant quand je dis relatif, je suis très sérieux parce que depuis quelques années, compte tenu de tout ce que vous savez, dont l'augmentation des coûts, le gouvernement est de plus en plus omniprésent dans le domaine de l'enseignement universitaire, que ce soit par ses règles de financement qui imposent des contraintes précises en terme de masses salariales, en terme de frais de scolarité, en terme de non transférabilité; que ce soit par des sys-



tèmes d'information et de gestion; que ce soit par d'autres procédures comme celle d'un comité des programmes qui fait que l'université, bien sûr, a l'initiative d'exprimer son désir d'entreprendre tel programme; mais il lui faut à toute fin pratique l'autorisation du comité, parce que si elle n'a pas cette autorisation, elle n'obtiendra pas les moyens de financer le programme en question. Comme nos institutions québécoises vivent des subventions du gouvernement, ce serait une illusion de croire qu'elles pourraient mettre un programme en marche sans l'autorisation du gouvernement.

De plus, le gouvernement a mis sur pied les opérations sectorielles: sciences appliquées, sciences de la santé et sciences fondamentales, parce qu'il veut planifier ces secteurs pour les dix prochaines années.

Face à tout ça, vous vous rendez compte que de plus en plus le gouvernement oriente et dirige l'enseignement universitaire; que, bien sûr, les universités sont toujours ses partenaires, mais leur autonomie n'est que relative, parfois même très relative. Je pense qu'il faut trouver et développer une méthodologie de planification qui fasse que les responsables au niveau du gouvernement soient con-

scients que toute planification qui n'est pas basée sur une rétroaction ou «feed back» des milieux universitaires, est une fausse planification; c'est un dirigisme qui risque de déboucher sur une impasse. Advenant une telle compréhension de la part du gouvernement, j'ai l'impression que les universités pourraient offrir un «in put» qui serait très intéressant et alors, au lieu d'avoir un système qui tend trop vers l'uniformité ou vers la norme, nous pourrions avoir un système d'universités responsables basé sur la diversité. D'après moi, la diversité correspond davantage à la réalité de notre société.

- Dans quelle mesure les universités sont-elles engagées dans le processus décisionnel que peut avoir la CREPUQ?

- Sur les points fondamentaux d'ordre général, les universités jouent le jeu à fond. Pour bien comprendre le fonctionnement de la CREPUQ, il faut savoir que le Conseil d'Administration est formé d'un ou de plusieurs représentants (recteur, vice-recteur...) de chacune des universités, suivant un équilibre politique convenu. Il est bien entendu que les autorités d'une université pourraient décider d'une politique différente de celle de la CREPUQ, mais comme d'habitude nous abordons des problèmes importants d'ordre général, qui intéressent toutes les universités, s'il y a un groupe minoritaire, comme cela s'est déjà produit, celui-ci accepte de jouer le jeu et se rallie.

- Quelle est la situation financière et politique de la Conférence depuis que l'Université du Québec s'en est retirée?

- L'Université du Québec a suspendu sa participation pour l'immédiat à la Conférence. Il n'en reste pas moins que nous avons réamorcé des pourparlers et je pense que très bientôt, sur l'un ou l'autre point, nous allons aboutir à des accords. Et qui sait si à moyen terme nous ne retrouverons pas toutes les universités à la Conférence, quitte à ce qu'il y ait un certain réajustement, certaines réformes. Quant à moi, je n'ai pas d'objection.

Je pense que si vous lisez ce qui a été fait à la Conférence l'année dernière, vous constaterez que la Conférence demeure, dans le contexte présent, un organisme nécessaire. Qu'on l'appelle autrement, peu importe, mais il faut qu'il y ait une voix collective des universités. Autrement, leur marge de manoeuvre va être davantage réduite.

- Quelle est votre position face à l'INRS?

- Je ne ferai pas de commentaire...

- Qu'en est-il de la rumeur voulant que vous remplaciez monsieur Dorais à la tête de l'UQUAM?

- Je l'ai entendue, mais les rumeurs comme la fiction dépassent souvent la réalité.

Jean-Claude Bernheim
Sciences '70

LA CHARRUE

DEVANT LES BOEUF

Alors que l'on s'apprête à reviser le code du travail québécois, des commentaires de toutes sortes inondent les journaux et les revues spécialisées sur les orientations ou les types de modifications à apporter afin d'améliorer les relations de travail au pays. Trop souvent hélas, ces propositions ne sont que le miroir des débats que se livrent les patrons et les syndicats sur la place publique. C'est le grand cirque des déclarations échevelées et des principes chevaleresques. Le western des relations de travail, où l'adversaire invariablement monté sur un cheval noir ourdit de maléfiques complots pour exploiter les pauvres habitants du pays. Qu'il s'agisse du patronnat, des syndicats ou même du gouvernement, les déclarations donnent l'impression d'une lutte à finir au nom de la justice et de l'équité. La bataille des sentiments et la querelle des bagatelles se trouvent ainsi au premier plan des revendications des différentes parties impliquées dans la refonte du code du travail. Cependant, trop souvent on entend parler des problèmes réels que l'on rencontre quotidiennement dans le monde du travail. On met vraiment la charrue de-

vant les boeufs.

Les principes et les grandes batailles épiques auraient leur place si le cadre de travail à l'intérieur duquel les différentes parties doivent oeuvrer avaient des dimensions opérationnelles valables.

Même si les syndicats sont pris avec leur problème d'orientation politique et que les organismes patronaux font face à de sérieux problèmes de consolidation, cela n'empêcherait pas qu'une volonté commune de progrès alimente les représentations des parties face à une refonte du code, car au-delà des problèmes particuliers de chacun se trouvent les problèmes communs. Plus précisément, les mécanismes de consultation, les mécanismes de négociation et les différentes dispositions du code qui doivent servir à élucider le problème des relations de travail, sinon à les régler, mériteraient pour la plupart d'être changés radicalement. Parmi les carences du code actuel, l'ineptie des mécanismes de conciliation figure en tête de liste.

La conciliation, telle que le définit la loi, n'a aucune portée significative dans le règle-

ment des différends si les parties ne s'entendent pas dans le cadre d'une négociation de convention collective!!! Le ministre charge un conciliateur de rencontrer les parties et de tenter d'effectuer une entente (art. 43). Les parties ont l'obligation d'assister à toutes les réunions où le conciliateur les convoque (art. 44). Trente jours après sa nomination, le conciliateur fait rapport au ministre (art. 45). Parallèlement à l'entrée en scène du conciliateur, la requête en conciliation adressée au ministre déclenche le mécanisme qui donne droit de grève ou de lock-out; donc sans signification plus forte que «tenter d'effectuer une entente» le conciliateur arrive au dossier au moment le plus critique d'une négociation. Deux considérations retiennent l'attention: l'insuffisance du rôle et sa place dans le temps.

Ce n'est pas en instaurant un caractère normatif au rôle de conciliateur qu'on peut songer à régler le problème. On soustrairait alors à l'esprit du code un des seuls éléments positifs qu'il possède face à la conciliation, c'est-à-dire le libre choix d'action des deux parties au différend. Cependant, sans être axé sur

le contingentement, le rôle du conciliateur pourrait au moins servir à inclure dans les dossiers de négociation une dimension scientifique que l'on retrouve malheureusement trop peu souvent. Dans la plupart des cas, les parties se trouvent devant des situations qui pourraient facilement se résoudre si la partie neutre était en mesure de fournir des bases de discussion mutuellement acceptables. Par exemple, des questions comme la moyenne des salaires par secteurs industriels, par régions et par dimensions d'entreprises, auraient leur raison d'être dans un dossier de négociations. Le conciliateur, plutôt que d'arriver comme un cheveu sur la soupe, en dernière instance, à la veille d'une grève ou d'un lock-out, aurait un rôle beaucoup plus efficace s'il était affecté à titre de conseiller permanent d'un secteur industriel tout au long de la vie d'une convention collective. Au moment des négociations, il pourrait ainsi apporter des arguments éclairés qui serviraient aux deux parties. Une telle solution suppose une révision des critères d'admissibilité des conciliateurs. En recyclant les conciliateurs actuellement membres du service de la conciliation et en déterminant

une politique d'embauchage différente pour les nouveaux, on pourrait arriver à un profil de carrière qui ferait du conciliateur davantage une personne au courant des données scientifiques des différents problèmes et davantage une sorte de conseiller technique permanent pour les différents secteurs industriels du Québec. Si par exemple, dans le domaine de la boulangerie, des conciliateurs étaient nommés ou affectés en permanence, ils seraient en mesure de pouvoir évaluer la situation globale de la boulangerie au Québec, d'apprécier les différences régionales et aussi d'apporter des comparaisons valables pour les différentes entreprises au moment des négociations. C'est surtout au niveau des données économiques que leur rôle serait alors profitable. Autant au niveau du patronat qu'au niveau du syndicat, on accepte avec réticence des données économiques qui viennent d'une autre partie au moment des négociations. Le caractère éphémère des discussions et souvent le manque de sources de renseignements compromettent le sérieux des arguments. L'employeur qui se trouve devant un problème de négociations ne doit compter la plupart du temps que sur ses propres moyens. Son association patronale est trop peu souvent en mesure de lui donner les statistiques qui lui seraient nécessaires au moment des négociations. De même que du côté du syndicat, le négociateur n'est que la plupart du temps un agent d'affaires qui se promène d'une situation trouble à l'autre à l'intérieur de sa région et à cause de ses dossiers trop chargés, n'a pas le temps ou la formation pour explorer les aspects économiques ou même juridiques de ses dossiers. Parce que les parties ne sont pas souvent en mesure d'aborder de telles procédures, le gouvernement pourrait alors remplir un rôle primordial s'il chargeait ses

conciliateurs d'opérer dans ce sens. Certaines clauses d'une convention collective n'ont pas à être négociées à partir de zéro à chaque fois que l'on se trouve en période de négociations. C'est aussi un service que pourrait rendre le conciliateur. Par exemple, une modalité d'arbitrage ou de règlement de griefs pourrait être uniforme dans un secteur industriel. C'est plutôt, dans le cas de ces clauses, la grosseur des entreprises qui détermine la structure de la procédure de griefs et d'arbitrage. C'est ainsi que les parties se trouvent en quelque sorte devant de faux problèmes lorsqu'elles doivent inclure dans leur négociation une bataille au niveau des clauses des règlements de griefs ou d'arbitrage dans l'ensemble de la lutte qui les oppose. Le conciliateur, dans la structure actuelle du code du travail, ne peut au mieux que de suggérer de telles propositions aux différentes parties. Plus souvent qu'autrement, ces suggestions ne sont pas retenues et on ne tient pas compte de la valeur de fond des arguments que peut apporter le conciliateur en raison du caractère urgent de son intervention. Il ne peut être efficace dans la structure actuelle du code du travail qu'après une dizaine d'années de travail intensif lui assurant une connaissance générale de tout le monde du travail et de tous les aspects de la convention collective. Demander de telles qualités pour chaque conciliateur ne constitue pas un objectif compatible avec les problèmes réels du monde du travail actuellement. Si le gouvernement se préoccupait d'inclure dans la refonte du code du travail un caractère de permanence à la conciliation et s'il chargeait les conciliateurs d'imposer par la persuasion leurs arguments, beaucoup de problèmes qui n'ont pas leur raison d'être au moment de conflit, disparaîtraient pour le bien de tous. Qu'il s'agisse de clauses mo-

nétaires ou de clauses normatives, il y a toujours de la place pour une base de discussion scientifique au moment d'une négociation. Un conciliateur affecté en permanence à un secteur industriel et en mesure de fournir aux parties des bases mutuellement acceptables de discussion, pourrait changer radicalement le contexte des négociations pour en faire finalement une base de discussion permanente, renouvelable au terme de la convention et ainsi contribuer à éviter des conflits inutiles. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les différentes parties aux négociations, surtout au niveau de la petite et de la moyenne entrepri-

se, ne sont pas présentement en mesure de rencontrer des critères de discussion valables. Que ce soit au niveau du changement du rôle du conciliateur ou par d'autres réformes du code, il est important que l'on se penche sur la question plutôt que de parler du niveau politique des relations de travail au Québec ou de placer la refonte du code du travail sous un aspect passionnel. Quand les gens auront les mécanismes de discussion valables, alors peut-être pourrait-on se pencher sur les aspects émotifs des relations de travail au Québec.

Claude Beausoleil
Sciences Sociales 1971



Dr. Gilles Bélisle Me Jean-Jacques L'Heureux

Me André Laurence.

LA SOIRÉE DES DIPLOMÉS À BLUE BONNET

C'était la soirée des diplômés jeudi le 22 novembre à l'hippodrome Blue Bonnet.

Fringuants et rétifs les diplômés présents ne se sont pas fait prier pour entrer dans la course aux gageures. Malgré les efforts sublimes des mathématiciens et des statisticiens présents aucun des membres de l'association, à l'ex-

ception peut-être d'un certain dentiste, n'est sorti plus riche qu'il ne l'était auparavant.

Toutefois on s'est amusé ferme ajoutant fort à l'adage qui dit que l'argent ne fait pas le bonheur. Félicitations aux organisateurs pour une soirée des mieux réussis.

Claude Beausoleil
Sciences Sociales 1971

recherchés

Les diplômés dont les noms apparaissent ci-dessous ont changé d'adresse.

Malgré nos recherches nous n'avons pas réussi à les retracer. Si vous en connaissez, faites-nous parvenir leur nouvelle adresse; vous contribuerez ainsi à mettre notre fichier à jour tout en permettant à ces personnes de recevoir l'Interdit.

SCIENCES

- 1971: M. Roberto Agro, 7814 Wiseman, Montréal 303
1971: M. Mukhtar Ahmad, 2865 Goyer, Montréal 251
1972: M. Michel Allain, 365 du Palais, St-Jérôme
1970: Mme Bernadette Pinel Alloul, 2725 Bedford, app. 10, Montréal 251
1969: Mlle Céline Archambault, 197 de Picardie, app. 5, Longueuil
1967: M. Vincent Argenti, 6995 Marquette, app. 7, Montréal 330
1962: M. Richard Asselin, 5262 rue Provence, Pierrefonds 920
1971: M. Jacques Beaudry, 5574 Wilderion, Montréal 250
1970: M. Jacques Bec, 1035 ouest, Bernard, app. 8, Montréal 154
1962: M. Pierre Benoit, 5980 13e avenue, app. 5, Montréal 408
1971: M. Normand Bernier, 1270 Guertin, St-Laurent 381
1968: M. Guy Bertrand, 876 rue du Colombier, Pointe-aux-Trembles
1966: M. Denis Bissonnette, 596 boul. Gouin, app. 5, St-Jean
1959: Mme Simone Chevalier Blackburn, 2005 est, boul. St-Joseph, app. 35, Montréal 178
1969: M. André Blais, 5177, 10ième avenue, app. 5, Montréal 405
1968: M. Michel Bosset, 7799 Bloomfield, Montréal 303
1970: Mlle Ginette Boucher, 2745 Marseilles, Brossard
1968: M. Paul Boucher, 5674 Gatineau, app. 8, Montréal 250
1970: M. Pierre Boucher, 10512 rue Berri, Montréal 357
1978: M. Claude Boulanger, 3507 Van Horne, Montréal 251
1971: M. Claude Bourgon, 751B avenue Outremont 154
1953: M. Jean-Claude Breton, 5526 Boul. Léger, Montréal 461
1964: M. Marcel Brosseau, 122 Authier, Gramby.
1971: M. François Brunel, 6356 Casgarin, Montréal 326
1966: M. André Caillé, 925 Vincelette, app. 2, Iberville
1969: M. Maurice Carbonneau, 5285 Decarie, app. 10, Montréal 251
1971: M. Normand Carbonneau, 3341 Maréchal, app. 16, Montréal 250
1956: Mlle Juliette Cardinal, 5769 Côte-des-Neiges, Montréal 249
1969: M. André Carreau, 525 Ouimet, St-Jérôme
1969: M. David Castiel, 5571 Place Bradford, Montréal 252
1968: M. Pierre Charbonneau, 99 rue Conrad, app. 4, Laval
1970: M. Georges Chasse, 6435 Rameau, Montréal 429
1972: M. Georges Hyacinthe Chauvette, 10150 Cham-bord, Montréal 359
1971: Mme Jocelyne L. Chénier, 2785 Barclay, app. 6, Montréal 251
1968: M. Clément Dass, 301 rue Deguire, app. 636, Montréal 380
1970: M. Michel David, 5391 Earnscliffe, Montréal 248
1968: M. André Denis, 656, 7e avenue, Lachine 640
1969: Mme Lucie Gagné Denis, 656, 7ième avenue, Lachine 640
1962: M. Jean Depatie, 3344 rue de Perigny, Québec
1972: Mme Louise Arbour Desmarais, 3186 Henri de Salières, Montréal 427
1950: M. Robert Dubreuil, 12606 boul. O'Brien, Montréal 390
1972: Mme Céline Cossette Dumont, 1381 St-Louis, St-Laurent 379
1972: M. Jean Charles Dupin, 641 Stuart, Montréal 154
1969: M. Richard Durocher, 1182 Picotte, Lasalle 650
1971: M. Guy Jean Marie Fenech, 659 de l'Épée, Outremont
1963: M. Pierre Gadbois, 1966 Dubois, Montréal 205

LES DIPLOMÉS AUTEURS

LE DEUXIÈME VOLUME DE M. JEAN-LOUIS BAUDOIN ET LE QUATRIÈME DE LA COLLECTION: "TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE DROIT CIVIL".

par Jean-Louis Baudouin (droit 1958)

Dans son volume, M. Baudouin tente de faire la synthèse du droit de la responsabilité civile délictuelle dans la même perspective que les autres tomes de la même collection et complète le volume déjà paru sur les obligations.

Ce volume destiné surtout aux étudiants, est également conçu de façon à permettre au praticien une rapide orientation dans sa recherche jurisprudentielle, il y trouvera des tableaux lui permettant de se rendre compte de la valeur de certaines questions qui n'ont pas souvent été abordées, notamment celles relatives à l'influence des diverses mesures de sécurité sociale sur l'octroi des dommages, et celles concernant l'application de la loi des accidents du travail.

La responsabilité civile délictuelle
Un volume de 570 pages, \$17.50

TRAVAIL TEMPORAIRE

Femmes, jeunes filles pour communiquer avec les diplômés par téléphone.

S'adresser au Secrétariat,

2910 Edouard-Montpetit, bureau 3, 343-6230.

VOTRE DIPLOME EN PHOTO-MÉTAL

Pour un temps limité seulement:

En GRAND SPÉCIAL et GARANTI À VIE, votre diplôme photographié sur une plaque d'aluminium de 10" x 12" et monté sur noyer solide de 12" x 14" pour \$60.00 (prix régulier \$80.00). Livraison dans une semaine.

Un étudiant passera vous voir sur réception d'une demande de renseignements

A PHOTO ALUMINIUM INC.

8434 B St-Denis, Montréal 351
H2P 2V4 Tel. 388-2020



Dominique Joncas, étudiante

le carnet

AGRONOMIE

1960

M. Florent Fortier a été nommé au poste de directeur, services agricoles, de la Banque Royale du Canada. M. Fortier est diplômé en sciences agricoles et en sciences administratives, membre de la Corporation des Agronomes de la province de Québec et membre de l'Institut Canadien des évaluateurs.

DROIT

1948

Me Anthime Bergeron, un avocat civiliste bien connu de la métropole et spécialiste des questions d'assurances,

est devenu directeur adjoint des opérations au sein de la même société.

H.E.C.

1952

M. Bernard Garceau vient d'être nommé au poste de secrétaire-trésorier des Services Financiers Fond BNE Ltée. M. Garceau possède plusieurs années d'expérience au service de banques et autres institutions financières.

1961

M. Gaston Pépin, B. Sc. Comm., a été promu au poste

de directeur adjoint des opérations au sein de la même société.

1962

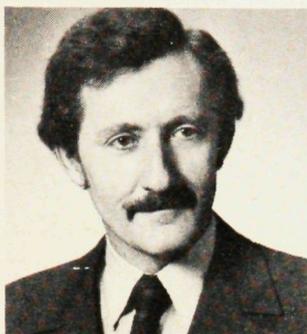
M. Jean-Claude Lalancette, B.Sc.A, Ing., a été nommé vice-président (Ingénierie) de Radiomutuel. Cette nomination prenait effet le 13 octobre 1973.

1963

M. Pierre Casgrain vient d'être nommé au poste de directeur adjoint des services de marketing du CN pour la région du Saint-Laurent. M. Casgrain a poursuivi ses études en Angleterre à titre de boursier Athlone, où il



M. Lucien Bélaïr



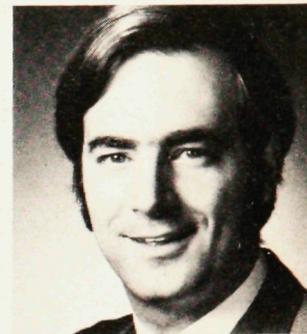
M. Bernard Garceau



M. Louis P. Couture



M. Gaston Turenne



M. Robert Panet-Raymond

a été nommé juge de la Cour Supérieure du Québec. Me Bergeron a prêté son serment d'office le 22 octobre dernier, à la Place de la Justice.

1949

Me Lionel Laprade, c.r., vient d'être nommé directeur général adjoint et conseiller juridique à la Banque Canadienne Nationale.

H.E.C.

1930

M. Lucien-P. Bélaïr, C.A. a été élu membre du Conseil d'Administration de l'Internationale, Compagnie d'Assurance-Vie. M. Bélaïr est maintenant conseiller de la firme Samson, Bélaïr, Côté, Lacroix et Associés. Il est aussi membre du Bureau Consultatif des anciens présidents de l'Institut des Comptables Agréés du Québec et président du Comité Consultatif auprès du Ministre du Revenu du Québec.

1939

M. Jean Allaire a été nommé directeur des relations publiques à la Banque Canadienne Nationale. Auparavant M. Allaire avait occupé une série de postes importants à la Chambre de Commerce de la province de Québec et à celle du district de Montréal. Il fut également secrétaire général de l'École des Hautes Etudes Commer-

ciales; il est d'ailleurs toujours secrétaire de la Corporation des H.E.C.

1964

M. Guy Charbonneau a été nommé au poste de Conseiller au Président de La Presse Ltée.

POLYTECHNIQUE

1948

M. Louis-Philippe Couture a été nommé président de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau. Il est de plus Conseiller pour représenter sa région à la Société des ingénieurs civils de France, section canadienne.

1949

M. Gaston Turenne vient d'être nommé directeur des projets à l'Hydro-Québec. Depuis 1965, il occupait le poste de directeur adjoint des projets d'aménagements hydroélectriques.

1951

M. Léo L. Loïselle a été élu vice-président de la Société d'Ingénierie Shawinigan Ltée. Auparavant, il avait occupé les postes de directeur adjoint de l'ingénierie et

a obtenu une maîtrise en science de l'administration de la City University de Londres.

1964

M. Jacques A. Drouin a été nommé au poste de directeur de la région du Québec pour la compagnie Urwick, Currie & Associés Ltée. M. Drouin est diplômé en génie de l'École Polytechnique et détient une maîtrise en gestion des entreprises de l'Université McGill.

1965

M. Robert Panet-Raymond, Ing., M.B.A., a été promu au rang d'associé de la firme Ducharme, Déom & Associés Inc. Il a également été élu au poste de vice-président de cette compagnie. M. Panet-Raymond détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard.

SCIENCES SOCIALES

1961

M. Marius Dagneau a été nommé au poste de vice-président aux relations industrielles pour la société Les Produits Imperial Tobacco Ltée. M. Dagneau occupait auparavant le poste de directeur des relations industrielles. Il a également été élu administrateur de l'entreprise.

nouvelles des diplômés

Bon nombre de nouvelles des diplômés, nominations, promotions, etc., échappent au personnel administratif et rédactionnel de L'INTERDIT. Il s'en excuse tout en demandant à tous ceux qui sont au courant de ce genre de nouvelles de collaborer avec lui et de l'avertir de toutes nominations, promotions, événements de la vie des diplômés dont ils auraient connaissance en se servant du bulletin ci-contre.

LES DIPLÔMÉS DE L'U. DE M.
CASE POSTALE 6128
MONTRÉAL 101

Veuillez prendre note que M

Nom

Faculté

Promotion

Emploi

a

Date

Lieu

* Nomination, participation à une réunion, conférence, etc. — Photo

Vous trouverez ci-joint copie de

Date

Signature

LES DIPLÔMÉS VOYAGENT VOYAGEZ AVEC EUX!

POURQUOI NE PAS PROFITER DES MERVEILLEUSES VACANCES
OFFERTES PAR VOTRE ASSOCIATION?

CLUB MÉDITERRANÉE

VOYAGE GROUPE DES DIPLÔMÉS AU
MERVEILLEUX CLUB DE FORT-ROYAL
EN GUADELOUPE - AMBIANCE - ANIMATION
3 REPAS PAR JOUR - VIN À VOLONTÉ

VACANCES EN FRANÇAIS
AUX 4 COINS DU MONDE

UNE SEMAINE AU SOLEIL
DÉPART 23 JANVIER
SEULEMENT \$486

ÎLES CANARIES

HÔTEL 4 ÉTOILES À PUERTO DE LA CRUZ
INTERPALACE TÉNÉRIFE
PISCINE - TENNIS - GOLF - JARDINS
LE CÉLÈBRE RESTAURANT DON JUAN
UN PARADIS AU BORD DE LA MER
DEUX SEMAINES DE RÊVE
POUR AUSSI PEU QUE

UN NOUVEAU SOLEIL
AU LARGE DE L'AFRIQUE

DEUX SEMAINES DE RÊVE
POUR AUSSI PEU QUE

\$474

PETITS DÉJEUNERS COMPRIS
DÉPART 3 MARS

CROISIÈRE DES DIPLÔMÉS

FARNIENTE À BORD DU LUXUEUX
RAFFAELLO, ORGUEIL DE LA FLOTTE
ITALIENNE - REPAS MÉMORABLES
ESCALES ENSOLEILLÉES À ST-MARTIN
ST-THOMAS ET SAN JUAN

VISITEZ LES ANTILLES
EN BATEAU

DÉPART 8 FÉVRIER
8 JOURS À PARTIR DE \$390
RETROUVEZ VOUS À BORD
ENTRE DIPLÔMÉS

PÂQUES À PARIS

PRIX SPÉCIAL

APRÈS LE GRAND SUCCÈS DE NOTRE DÉPART SPÉCIAL NOËL À PARIS, NOUS VOUS OFFRONS UN VOL À PÂQUES
- DÉPART 7 AVRIL RETOUR 22 AVRIL

PRIX: \$243.

NOTRE ASSOCIATION A CONFIE
L'ORGANISATION DE CES VOYAGES
À L'AGENCE DE VOYAGES VIAU

POUR RÉSERVATIONS:

3428 ST-DENIS TÉL 842-1751
CARRÉ PHILLIPS TÉL 866-9381
GALERIES D'ANJOU TÉL 353-7650

